Indicateurs de mesure de la consommation d'espace (décembre 2012)

Les travaux menés par le groupe de travail, formé dans le cadre de l'atelier 1 relatif à l'observation de la consommation foncière, ont permis de déterminer deux indicateurs :

- un indicateur chiffré issu des Fichiers Fonciers (DGFIP), enrichis des surfaces non cadastrées
- un indicateur spatial établi à l'aide du cadastre vectorisé notamment.

Les fichiers fonciers, d'origine fiscale, comprennent des renseignements sur l'occupation du sol à une échelle fine et permettent d'évaluer les surfaces artificialisées de façon homogène sur l'ensemble de la Bretagne.

La restitution du deuxième indicateur se fera sous forme spatiale, afin d'illustrer et de représenter l'artificialisation des sols. L'évolution de ce phénomène pourra être visualisée annuellement.

1. Surfaces artificialisées

L'indicateur 1 est composé de la somme des surfaces artificialisées d'après les fichiers fonciers (1.1. « sufbati ») et des surfaces artificialisées non cadastrées (1.2.), liées aux infrastructures de transports notamment.

L'objectif est de donner une vision globale de l'artificialisation des sols sur les parcelles cadastrées et non cadastrées.

1.1 Surfaces artificialisées cadastrées

Source 1 : Fichiers fonciers, dits fichiers Majic (DGFIP)

En particulier : Fichier des Propriétés Non Bâties = table des subdivisions fiscales

Fréquence de mise à jour : bisannuelle

1ère livraison : données 20092e livraison : données 2011.

État « 0 » : 2011

Définition :

Total des surfaces considérées comme artificialisées : cet indicateur intègre les éléments référencés en jardins, terrains à bâtir, terrains d'agrément, chemins de fer ou sol (constructions, aménagements, infrastructures,).

Dans les fichiers Majic, cela correspond à la surface totale des subdivisions fiscales (composantes de parcelles ou unité élémentaire d'évaluation) de type « sol », dont le groupe de nature de culture [cgrnum] = 09, 10, 11, 12, 13 grâce à la variable dontsf (contenance de la subdivision fiscale en m²).

Nom donné = SUFBATI

Échelon géographique de départ : la subdivision fiscale

Échelon géographique de restitution : SCoT... jusqu'à l'ensemble de la région.

Avantages : cette source est mise à jour régulièrement et de façon homogène sur tout le territoire. Elle est à disposition des collectivités territoriales qui le souhaitent ; l'échelon géographique permet une observation précise du phénomène d'artificialisation.

Limites et biais :

- Source fiscale (taxes foncières, taxe d'habitation, revenus), informations majoritairement déclaratives
- Approximation dans la détermination des surfaces au sein des surfaces de type « sol » (entre jardin, sol...)
- Le groupe de nature « terrain à bâtir » n'est pas forcément bien renseigné, les terrains agricoles basculant souvent directement en terrain de type sol sans passer par cette phase. De plus, la mise à jour, à partir des actes notariés et des demandes de permis d'aménager, ne semble pas régulière (pas prioritaire)
- Il peut arriver que la somme des surfaces des subdivisions fiscales soit supérieure à la superficie de la parcelle. Si ce phénomène semble localisé et ne concerne qu'un petit nombre de parcelles, les superficies rattachées peuvent être importantes à l'échelle d'une commune ou d'un SCoT
- Incertitudes et hétérogénéité sur la prise en compte de certains modes d'occupation du sol (bâti léger, tel que les serres, les campings, les mobile-homes... ou carrières par exemple) en tant que surfaces artificialisées ou pas
- Les fichiers Majic ne comprennent que les surfaces cadastrées; certains bâtiments ou la voirie sont sur des surfaces non cadastrées et de ce fait, les surfaces ne sont pas comptabilisées.

1.2 Surfaces artificialisées non cadastrées

Source: IGN - BD Topo, PCI vecteur

Fréquence de mise à jour : bisannuelle

Définition : surfaces artificialisées non cadastrées (routes, ports, bâti...) donc non présentes dans les fichiers fonciers.

Méthode : Découpage de la surface des communes avec le PCI vecteur pour obtenir la surface non-cadastrée. Qualification des surfaces en eaux et des surfaces naturelles, puis estimation de l'emprise des routes par création de tampons autour du linéaire routier de 22 m à 5 m selon le type de voie ; présentes dans les couches ports et bâtiments, certaines emprises non cadastrées du domaine public comprenant des bâtiments peuvent également être identifiées et leurs surfaces récupérées.

Échelon géographique de restitution : SCOT et ensemble de la région.

Limites et biais :

- La largeur du tampon choisie a bien sûr un impact sur l'importance de l'artificialisation calculée.
- Les mises à jour de l'année n ne sont pas forcément intégrées dans le millésime de l'année n+1.
- Sur-estimation possible des infrastructures.

- La superposition de la Bd Topo et du PCI vecteur peut générer un décalage,
- Certaines communes ne disposent pas du PCI vecteur ; par conséquent, les surfaces artificialisées non cadastrées ne peuvent pas être déterminées sur ces territoires. La couverture de l'ensemble des communes bretonnes par le PCI vecteur est cependant envisagée dans un délai d'un an.

Ce biais explique aussi pourquoi l'état 0 est 2011 et non 2009 car trop de communes en 2009 ne disposaient pas du PCI vecteur.

Les surfaces urbanisées non cadastrées (bâtiments publics, infrastructures, ...) seront ajoutées à SUFBATI, puis rapportées à la surface de la commune (définie par la BD Topo) pour obtenir l'indicateur 1.

En fonction des retours d'expériences au niveau national et local et du développement de l'expertise vis-à-vis des fichiers fonciers notamment, les résultats de l'indicateur 1 pourront être affinés et mis à jour, tout en conservant son objectif premier de rendre compte de l'artificialisation « globale » des sols.

Un recalcul a posteriori de la valeur 2011 de l'indicateur 1 sera effectué en cas de modification de la méthode, pour pouvoir le comparer avec la valeur 2013.

2. Espace artificialisé - Restitution graphique

L'indicateur 2 correspond aux surfaces artificialisées déterminées par la méthode décrite ci-dessous.

L'objectif est de proposer une représentation spatiale des espaces artificialisés. Néanmoins, la surface graphique peut être traduite en grandeur statistique (surface en hectares).

Source: IGN - BD Topo, DGFiP - plan cadastral informatisé

Fréquence de mise à jour : annuelle

2.1 Tache bâtie

Définition:

Surface totale de l'étalement urbain identifiée par la tâche urbaine et par les constructions en diffus.

Méthode : on applique une zone tampon de 50 mètres autour de chaque bâti (BD Topo& DGFiP) ; la superposition des zones engendre des surfaces d'un seul tenant, leur agrégation constituant la surface de la tâche urbaine (fusion des bâtis séparés de 100 m maximum, et écrêtage d'un périmètre global de 25 m).

2.2 Surface des infrastructures de transports.

la PAC, est ensuite utilisé pour affiner les contours de ces zones.

Méthode:

Agrégation de tampon autour des tracés BD Topo du linéaire routier.

Les deux surfaces « bâtie » et « infra » seront fusionnées à l'échelle du SCOT. Lors de la comparaison de deux millésimes, les marges d'extension seront représentées. Le Registre Parcellaire Graphique (RPG), qui recense les parcelles agricoles déclarées à

Échelon géographique de restitution : commune, SCOT... jusqu'à l'ensemble de la région.

Limites et biais :

- Suivant les zones, la largeur du tampon peut surestimer ou sous-estimer les surfaces artificialisées.
- Lié à la mise à jour de la couche BATI du cadastre et de la BD topo (unifiés à terme dans le RPCU).
- Veille sur le RPG : le RPG peut évoluer et être dans une version ultérieure plus exhaustif.

Comme l'indicateur 1, la méthode est susceptible d'évoluer avec l'intégration de bases de données complémentaire, une fois celles-ci disponibles à l'échelle régionale. Ce pourrait être le cas par exemple de la couche végétation de la BD topo, non homogène à l'heure actuelle sur la Bretagne.